

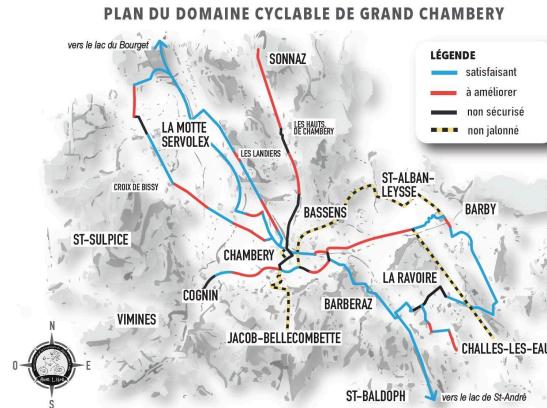
La FUB accompagne Roue libre pour la campagne Municipales 2026, avec une ambition claire : faire des mobilités actives un sujet concret du débat local en Savoie et partout en France. La FUB invite les listes candidates à signer sa charte d'engagement :

Repenser le plan de circulation pour apaiser la commune

Un plan de circulation apaisé permet de limiter le trafic à travers des quartiers pour que les rues y redeviennent des espaces de vie et de convivialité. La mise en place de dispositifs de régulation des vitesses, de boucles à sens unique, l'extension des aires piétonnes, permettent d'élargir et de requalifier les espaces piétonniers, et la baisse du trafic de transit favorise la sécurité des trajets à vélo.

Déployer un Réseau Express Vélo (REV)

Un Réseau Express Vélo, ou réseau vélo à haut niveau de service, constitue un ensemble d'axes continus, sécurisés, séparés des trafics motorisés et des cheminements piétonniers, permettant d'accueillir l'ensemble des pratiques cyclables. Les retours d'expérience à l'échelle européenne montrent qu'il s'agit d'une mesure indispensable pour que le développement en cours du vélo puisse se faire dans les meilleures conditions, dans le respect de l'ensemble des usagers. Sur Grand Chambéry, les Pistes Bleues en cours de jalonnement correspondent à une partie des axes à haut niveau de service, mais leur niveau d'aménagement est encore très insuffisant : moins de la moitié du linéaire est aujourd'hui aménagé de façon satisfaisante d'après [l'observatoire des pistes bleues suivi par Roue Libre](#).



Édition février 2026

Généraliser les rues scolaires devant chaque établissement

Une rue scolaire est une voie située aux abords d'une école, qui fait l'objet d'un traitement visant à en éloigner le trafic motorisé, jusqu'à y couper la circulation motorisée aux heures d'entrée et sortie des enfants, ou même de façon pérenne. Il est ainsi possible d'y organiser des événements ou des activités à destination des enfants et des parents.

Installer du stationnement vélo aux lieux stratégiques

Favoriser la pratique cyclable, c'est aussi étendre les possibilités de stationner les vélos à proximité des lieux d'activités, sans que cela constitue une gêne pour les autres usagers sur l'espace public. Dans les quartiers très denses du centre-ville, ou dans les grands ensembles, il est également nécessaire de faciliter le stationnement résidentiel des vélos, pour les logements qui ne disposent pas de garages adaptés.

Organiser une commission de concertation rassemblant les représentants d'usagers et usagères

L'aménagement des espaces publics, la facilitation des déplacements à pied et à vélo, ça nous concerne toutes et tous. La concertation avec les représentants des usagers et

usagères, dont Roue Libre fait partie, permet de mieux anticiper les besoins, et de prendre en compte la réalité des pratiques.

Porter le vélo auprès de l'intercommunalité

Un trajet à vélo déborde souvent des limites administratives de la commune, et chaque intercommunalité Chambéry peut intervenir activement dans le déploiement des itinéraires cyclables, le stationnement, la location de vélos. C'est bien à cette échelle que le réseau cyclable doit être conçu et déployé, en particulier un réseau vélo à haut niveau de service.

Financer le Savoir Rouler à Vélo (SRAV) pour tous les élèves de CM1/CM2

Le Savoir Rouler à Vélo, c'est la généralisation de l'apprentissage de la pratique du vélo en autonomie pour l'ensemble des enfants avant l'entrée au collège. Il s'agit d'un socle d'apprentissage requis pour les élèves, constitué de 3 étapes : savoir pédaler, savoir circuler, et apprendre à rouler en autonomie sur la voie publique. L'acquisition de ces compétences demande de mettre à disposition des écoles des intervenants qualifiés pour au moins 10 heures de formation.

Soutenir les associations vélo locales

Les associations vélo locales, dont Roue Libre, mobilisent des bénévoles, et peuvent travailler en réseau avec d'autres structures associatives localement et nationalement. Elles ont également besoin d'un soutien logistique et financier pour mener à bien leurs actions : locaux, matériel, appui salarié pour la coordination des bénévoles. Elles souhaitent rester des partenaires des collectivités dans la transition en cours vers une mobilité durable.

Créer ou pérenniser un·e référent·e mobilité active au sein de la collectivité

L'aménagement des espaces publics, le déploiement d'itinéraires cyclables, de services vélo, font désormais appel à des compétences professionnelles particulières. Il est nécessaire que chaque collectivité dispose de personnes formées, et qu'une d'entre-elles puisse veiller à la qualité d'usage des projets, faire le lien avec les usagers et leurs représentants.

Généraliser le 30 km/h et aménager l'espace public en conséquence

Chaque Maire peut prendre l'initiative de limiter la vitesse maximale autorisée à l'intérieur du périmètre d'agglomération à 30 km/h au lieu de 50 km/h. Certains axes (liaison avec les échangeurs autoroutiers, voies structurantes circulées par des services de transport très cadencés) peuvent être maintenus à 50 km/h. Et pour les communes qui sont récemment passées ville 30 km/h (Bourg Saint Maurice, Chambéry, Barberaz...), il est maintenant nécessaire de mettre en place les aménagements permettant de faire respecter cette vitesse, avec une vision d'ensemble intégrant une évolution du plan de circulation.



**Candidats et candidates,
signez la charte vélo de votre commune sur :**

<https://municipales2026.fub.fr/>

Toutes les infos sur la campagne sur : <https://rouelibre.net/elections>